

Audience IGF le 1^{er} février 2013

Le compte rendu CGT

Depuis le 21 janvier 2013, l'IGF enquête à la DRFIP, Magenta, Fougères et St-Malo. Souhaitant porter l'aspiration légitime des agents à connaître l'objectif de cette mission, la CGT avait proposé aux autres organisations une demande d'audience commune aux inspecteurs généraux. Cette réunion a pu se tenir le 1^{er} février.

Dans un premier temps, le chef de la mission nous a présenté les grandes lignes de l'enquête.

Il s'agit d'une mission menée sur deux départements, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes d'Armor. Le choix de ces directions vient de l'absence de toute enquête de l'IGF en Bretagne depuis de nombreuses années et également du fait de l'existence « d'idées nouvelles » en terme de gestion fiscale à la DRFIP 35.

Le sujet est la fiscalité des particuliers et les inspecteurs généraux étudient donc 4 SIP de la DRFIP 35 et 3 de la DDFIP 22.

Il s'agit de vérifier :

- l'équilibre entre les structures,
- la régularité des actes de gestion
- la qualité des services
- le respect des intérêts financiers de l'État
- la bonne gestion des deniers publics

Dans le même temps et dans le même objectif, le contrôle s'opère aussi sur les services de direction, principalement les pôles gestion fiscale, des deux départements, pour :

- l'articulation entre la direction et les SIP
- l'existence d'un « pilotage approprié »
- le rôle donné à ces services
- l'accompagnement aux agents des SIP
- le pilotage général

Le chef de la mission a insisté sur le fait qu'il ne s'agirait pas d'une commande venant du ministère ou de la direction générale, ni d'une opération « commando » ou « mains propres ».

Pour lui, c'est une vérification classique, « routinière » et normée, essentiellement orientée sur le fonctionnement des structures et pour laquelle l'IGF s'est auto-saisie. Toujours selon lui, elle est bornée dans le temps pour ne pas perturber l'activité des services plus de 3 semaines.

La délégation CGT est immédiatement intervenue après la présentation pour faire part de son point de vue et de ses interrogations :

- Pour nous, les agents ont légitimement droit de connaître le contenu de la mission des IGF et cette réunion devait donc impérativement se tenir. Nous avons pris acte de l'accord des IGF de nous rencontrer, ce qui n'est pas fréquent. Nous avons cependant regretté que ce soit si tard, au bout de deux semaines seulement.
- Nous avons pris également acte du contenu de la mission tel que présenté, dans la mesure où il levait certaines inquiétudes : « pas commando, ni opération mains propres ».
- Nous avons dénoncé les conditions dans lesquelles la mission a commencé le 21 janvier : agents regroupés dans le hall de la cité, avec interdiction de toucher à un ordinateur, interdiction d'aller aux toilettes sans déposer son téléphone portable... Pour la CGT, ces pratiques ne sont pas acceptables : les agents doivent être traités humainement, en adultes et fonctionnaires responsables, pas comme des suspects.
- Nous avons rappelé le contexte tendu des services, les conditions de travail difficiles, éléments à prendre en compte dans la vérification.
- Nous avons évoqué le mouvement social en cours dans les SIP rennais, face au projet de fusion des secteurs, mettant en garde les IGF contre d'éventuelles propositions qui ne tiendraient pas compte de la volonté des personnels : pour nous c'est 4 secteurs par SIP à Rennes.
- Nous avons demandé si l'enquête avait un lien avec l'acte 3 de la décentralisation et si elle avait un aspect lié à la déontologie des personnels.
- Nous avons demandé quelle restitution des conclusions de l'enquête serait faite au personnel, car il est impératif pour nous que

les agents aient la maîtrise des suites et des conséquences de cette mission.

Réponse aux questions des organisations syndicales :

- Sur la méthode du premier jour : les IGF assument (en minimisant) car nos services manipulent de l'argent de l'État. Donc l'audit doit commencer par un arrêté de la caisse et de la comptabilité. Dans ce créneau, il ne faut pas que les agents puissent intervenir en touchant à la caisse ou aux coffres, ou en passant des écritures comptables. Le résultat de ces contrôles est positif : la compta et la caisse sont justes. *La CGT a malgré tout maintenu son analyse de la méthode, sorte de « stratégie du choc » qui génère chez les agents un ressenti de malaise au risque de provoquer le rejet d'une mission pourtant légitime...*
- Les IGF feront des constats sur la gestion et l'organisation des structures vérifiées, et des « propositions ciblées ». Il n'est pas question qu'ils se prononcent sur les projets de fusion des secteurs : ils sont là pour vérifier l'existant. (Un peu plus tard, ils nous diront qu'ils regardent « si les effectifs sont bien positionnés par rapport aux orientations locales »...).
- Ils ne sont pas là pour faire un bilan de la fusion, même s'il est possible que de leur vérification « se dégagent des constats généraux sur la fusion » qui apparaîtront dans leur rapport. De même, ils ne sont pas là pour la « démarche stratégique », action purement interne à la DGFIP et pour

laquelle l'IGF n'a pas été sollicitée, ni pour examiner les perspectives de l'acte 3 de la décentralisation.

- En terme de méthode, les indicateurs ne sont qu'un outil. L'IGF n'envisage pas de les étudier de façon binaire, mais plutôt d'analyser comment ils sont utilisés pour orienter l'activité.
- Jusque là, les vérificateurs sont principalement restés dans les SIP et en direction. La mission accueil sera étudiée la dernière semaine, principalement par constats visuels et entretien avec des agents. Rappelons qu'une autre enquête de l'IGF est en cours sur le sujet de l'accueil du public (nous avons eu la visite d'un autre inspecteur général des finances en novembre). Ses conclusions devraient être déposées dans le premier semestre 2013.
- Sur l'aspect « déontologie » : elle fait partie des points d'attention, mais pas dans le détail. Il n'est pas prévu de faire une étude de la situation des agents individuellement.
- Sur la restitution des conclusions de l'enquête : « il n'est pas dans les habitudes de l'IGF de faire un retour aux organisations syndicales ». Pour eux, c'est un contrôle managérial dont le retour est fait aux directions locales, qui décident ensuite les suites qu'elles veulent donner. De même, il n'y aura pas de rapport public pour des raisons de sécurité : le public n'a pas à connaître les détails de l'organisation des services.

En fin de réunion, la CGT a insisté sur la dimension « dialogue social » qui doit être prise en compte dans la mission d'audit de l'IGF. Les agents ne doivent pas être exclus des évolutions de leurs services, ce serait très négatif pour le bon fonctionnement de ces derniers !

La délégation CGT : Hervé COUVERT – Pascal FRANCHET

**Pour le service public et le progrès social,
Je participe, je me syndique !**



Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel : %

Poste ou service :

Date :

Signature :

(à remettre à un militant CGT ou adresser à : CGT finances publiques 35 – Cité administrative – Av. Janvier – 35021 RENNES cedex)